



---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du  
conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 4 juin 2019 à 19 h  
7701, boul. Louis-H. La Fontaine**

---

**PRÉSENCES :**

M. Luis Miranda, Maire d'arrondissement  
Mme Andrée Hénault, Conseiller de ville  
Mme Lynne Shand, Conseillère d'arrondissement  
Mme Kristine Marsolais, Conseillère d'arrondissement  
M. Richard L. Leblanc, Conseiller d'arrondissement

Formant quorum et siégeant sous la présence de Mr Luis Miranda, maire d'arrondissement.

**AUTRES PRÉSENCES :**

Mme Jennifer Poirier, Secrétaire d'arrondissement  
Mohamed Cherif Ferah, Directeur d'arrondissement  
Nataliya HOROKHOVSKA, Secrétaire d'arrondissement substitut  
Représentant du service de police de la Ville de Montréal, poste de quartier  
46

---

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19).

---

**Période de questions du public**

La période de questions du public débute à 19 h 00 et se termine à 19 h 14.

10.01

---

**Période de questions des membres du conseil**

La période de questions des membres du conseil débute à 19 h 14, mais aucune question n'est posée.

10.02

---

**CA19 12117**

**Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 juin 2019 à 19 h en y retirant le point 20.03**

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 juin 2019, à 19 h en y retirant le point 20.03.

20.03 Approuver les ententes de prêt de locaux et de fourniture de services entre la Ville de Montréal – arrondissement d'Anjou et quatre (4) organismes angevins reconnus, d'une durée d'un an, de deux ans et de trois ans.

ADOPTÉE

10.03

---

**CA19 12118**

**Approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 mai 2019, à 19 h, et de la séance extraordinaire du 16 mai 2019, à 8 h 30**

ATTENDU qu'une copie des procès-verbaux a été livrée aux élus dans les délais prescrits par la Loi sur les cités et villes;

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 mai 2019, à 19 h, et de la séance extraordinaire du 16 mai 2019, à 8 h 30.

ADOPTÉE

10.04

---

**CA19 12119**

**Autoriser une dépense totale de 70 088,76 \$, taxes incluses - Octroyer un contrat au montant de 70 088,76 \$, taxes incluses, à Beauregard Environnement Ltée, pour le nettoyage et vidange complète de puisards et chambres de vanne incluant transport et disposition des résidus pour l'arrondissement d'Anjou, pour une durée de douze (12) mois, comprenant une option de prolongation de douze (12) mois - Appel d'offres public numéro 19-17453 (2 soumissionnaires)**

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense totale de 70 088,76 \$, taxes incluses, pour le nettoyage et vidange complète de puisards et chambres de vanne incluant transport et disposition des résidus.

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Beauregard Environnement Ltée, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit 70 088,76 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 19-17453 (2 soumissionnaires).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

20.01 1191154003

---

**CA19 12120**

**Accorder un soutien financier de 74 031 \$ à quatre (4) organismes pour la réalisation de leurs projets, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) - Approuver les projets de conventions à cet effet**

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 74 031 \$ aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqué ci-dessous, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023):

<b>Organisme</b>	<b>Projet</b>	<b>Montant</b>
Centre humanitaire d'organisation, de ressources et de références Anjou (CHORRA)	Bien m'outiller pour bien vivre et mieux vieillir	21 545 \$
Le Carrousel du Ptit Monde d'Anjou	Magasin Partage	4 136 \$
Service d'aide communautaire d'Anjou inc. (SAC Anjou)	Un carrousel pour tous	11 200 \$
Service d'aide et de référencement aîné d'Anjou (SARA d'Anjou)	Jeux de la rue Anjou	7 200 \$
	Samedi d'jouer	8 400 \$
	Les aînés bougent à Anjou	8 050 \$
	Appels et visites d'amitié	13 500 \$

D'approuver sept (7) projets de conventions entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers.

D'autoriser le maire et la secrétaire d'arrondissement à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal - arrondissement d'Anjou, les conventions à intervenir avec ces sept (7) organismes.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

20.02 1190965007

---

**CA19 12121**

**Approuver la convention avec l'organisme angevin « Association de soccer Anjou », afin de soutenir leur offre de services en activités sportives destinées aux citoyens, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019 - Octroyer une contribution financière de 12 700 \$ à cette fin, pour la même période**

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

D'approuver la convention « Contribution - culture, sports, loisirs » convenue entre la Ville de Montréal – arrondissement d'Anjou et l'organisme angevin « Association de soccer Anjou », pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019, afin de soutenir leur offre de services en activités culturelles, sportives, de loisirs ou communautaires, destinées aux citoyens.

D'octroyer une contribution financière au montant total de 12 700 \$ à cette fin, selon les modalités et conditions prévues dans la convention.

D'autoriser le maire et la secrétaire d'arrondissement à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal - arrondissement d'Anjou, la convention à intervenir avec cet organisme.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

20.04 1190965012

---

#### **CA19 12122**

**Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue d'Hydro-Québec un terrain connu comme étant une partie du lot 1 565 198 du cadastre du Québec, pour un terme de 10 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, d'une superficie totale de 10 250 m<sup>2</sup>, pour les fins de stationnement et d'entreposage ainsi qu'un espace vert, situé au 7171, rue Bombardier, à Anjou, pour un loyer total de 393 287,83 \$, taxes incluses (Bât. 6176)**

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

D'approuver un projet de bail, par lequel la Ville de Montréal loue d'Hydro-Québec, pour une période de 10 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, un terrain désigné comme étant une partie du lot 1 565 198 du cadastre du Québec, d'une superficie totale de 10 250 m<sup>2</sup>, répartie comme suit: 8 250 m<sup>2</sup> à des fins de stationnement et d'entreposage pour les besoins opérationnels de la Direction des travaux publics et 2 000 m<sup>2</sup> pour les fins d'espace vert, situé au 7171, rue Bombardier, à Anjou, moyennant un loyer total de 393 287,83 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de bail.

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

20.05 1195323002

---

#### **CA19 12123**

**Autoriser une dépense totale de 164 450 \$, exonéré des taxes - Octroyer un contrat au montant de 164 450 \$, exonéré des taxes, pour les services de contrôle animalier à la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne) (SPCA), pour la période du 5 juin 2019 au 31 mai 2021, comprenant une option de renouvellement de 12 mois - Appel d'offres public 19-17624 (3 soumissionnaires)**

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense totale de 164 450 \$, exonérée de taxes, pour les services de contrôle animalier sur le territoire de l'arrondissement d'Anjou.

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne) (SPCA), le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit 164 450 \$, exonéré de taxes, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 19-17624 (3 soumissionnaires).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

20.06 1191462009

---

#### **CA19 12124**

**Prendre acte du rapport des décisions déléguées pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2019, de la liste des bons de commande approuvés, des demandes de paiement et des virements budgétaires pour la période comptable du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2019, ainsi que des achats par carte de crédit pour le mois d'avril 2019**

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

De prendre acte du rapport des décisions déléguées pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2019, de la liste des bons de commande approuvés, des demandes de paiement et des virements budgétaires pour la période comptable du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2019, ainsi que des achats par carte de crédit pour le mois d'avril 2019.

ADOPTÉE

30.01 1198178005

---

#### **CA19 12125**

**Désigner le maire suppléant d'arrondissement pour les mois de juillet, août, septembre et octobre 2019**

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

De désigner le conseiller Andrée Hénault comme maire suppléant d'arrondissement pour les mois de juillet, août, septembre et octobre 2019.

ADOPTÉE

30.02 1192911009

---

**CA19 12126**

**Autoriser le Service des affaires juridiques à intenter un recours contre Les Constructions Hydrospec inc. en réclamation du coût de la conception des plans et devis, l'exécution et de la surveillance des travaux de réparation de la place publique d'Anjou dans le Parc Goncourt**

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'autoriser le Service des affaires juridiques à intenter un recours contre Les Constructions Hydrospec inc. en réclamation du coût de la conception des plans et devis, l'exécution et la surveillance des travaux de réparation de la place publique d'Anjou dans le Parc Goncourt.

ADOPTÉE

30.03 1190725002

---

**CA19 12127**

**Accorder une dérogation mineure relative à l'emplacement d'une piscine hors terre située aux 5978-5982 de l'avenue du Bocage**

Attendu la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 6 mai 2019;

Attendu que les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le conseil;

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

D'accorder une dérogation mineure au Règlement concernant le zonage (RCA 40), pour le bâtiment résidentiel situé aux 5978-5982 de l'avenue du Bocage, sur le lot numéro 1 006 432 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, afin d'autoriser l'installation d'une piscine hors terre en cour latérale alors que ledit règlement exige qu'elle soit située en cour arrière, conformément au plan réalisé par la firme « F.B. CONCEPT inc. », daté du 21 mars 2019;

À défaut de la délivrance d'un permis de construction à l'égard du projet précité dans un délai d'un an suivant l'adoption de la présente résolution, celle-ci est nulle et non avenue.

ADOPTÉE

40.01 1195365004

---

**CA19 12128**

**Accorder une dérogation mineure et approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) relatif à l'agrandissement d'un bâtiment institutionnel situé au 7725 de l'avenue Des Ormeaux**

ATTENDU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 6 mai 2019;

ATTENDU que les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le conseil;

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, le projet d'agrandissement d'un bâtiment institutionnel, situé au 7725 de l'avenue Des Ormeaux, sur le lot 1 111 390 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément au plan projet d'implantation réalisé par l'arpenteur-géomètre, M. Louis-Philippe Fouquettel, sous le numéro 9259 de ses minutes, daté du 28 mars 2019, ainsi qu'aux plans et perspectives datés du 6 mai 2019 et au plan A-101 daté du 9 avril 2019, réalisés par « Bergeron Thouin Associés Architectes Inc. »;

D'accorder pour ladite propriété, une dérogation mineure au Règlement concernant le zonage (RCA 40), afin d'autoriser l'empiètement du revêtement métallique du deux étages ainsi que des éléments architecturaux au-dessus de l'entrée dans la marge avant de l'avenue Des Ormeaux, alors que ledit règlement ne permet pas ce type de saillies dans les cours avant, conformément aux plans réalisés par « Bergeron Thouin Associés Architectes Inc. » datés du 6 mai 2019;

À défaut de la délivrance d'un permis de construction à l'égard du projet précité dans un délai d'un an suivant l'adoption de la présente résolution, celle-ci est nulle et non avenue.

ADOPTÉE

40.02 1195947006

---

### **CA19 12129**

#### **Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) pour la modification de la façade d'un bâtiment résidentiel situé au 6301 de l'avenue du Bois-de-Coulonge**

ATTENDU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 6 mai 2019;

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, le projet de la modification des façades, pour le bâtiment résidentiel situé au 6301 de l'avenue du Bois-de-Coulonge, sur le lot numéro 1 114 029 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément aux plans réalisés par la firme « Vertige Architecture », datés du 16 avril 2019, accompagnant la demande de permis 3001546844, datée du 17 avril 2019.

À défaut de la délivrance d'un permis de construction à l'égard du projet précité dans un délai d'un an suivant l'adoption de la présente résolution, celle-ci est nulle et non avenue.

ADOPTÉE

40.03 1195365003

---

**CA19 12130**

**Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) pour l'agrandissement du bâtiment industriel situé au 10600 du boulevard du Golf**

ATTENDU l'avis favorable émis par le comité consultatif d'urbanisme le 6 mai 2019;

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, le projet d'agrandissement du bâtiment industriel situé au 10600 du boulevard du Golf, sur le lot numéro 3 931 887 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément aux plans réalisés par « Zinno Zappitelli architectes » datés du 2 avril 2019 et au plan projet d'implantation réalisé par M. Sylvain Lebel, arpenteur-géomètre, daté du 29 mars 2019 sous le numéro 15565 de ses minutes, accompagnant la demande de permis 3001536954, datée du 4 avril 2019.

À défaut de la délivrance d'un permis de construction à l'égard du projet précité dans un délai d'un an suivant l'adoption de la présente résolution, celle-ci est nulle et non avenue.

ADOPTÉE

40.04 1195947005

---

**CA19 12131**

**Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) pour l'agrandissement d'un bâtiment industriel situé au 11401 de l'avenue L-J-Forget**

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, le projet d'agrandissement en cour arrière, pour le bâtiment industriel situé au 11401 de l'avenue L.-J.-Forget, sur le lot numéro 2 692 099 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément aux plans réalisés par la firme « A2Design concepteurs stratégiques », révisés en date du 26 avril 2019 ainsi qu'à la perspective de la même firme, datée du 26 avril 2019, accompagnant la demande de permis 3001548325, datée du 18 avril 2019.

À défaut de la délivrance d'un permis de construction à l'égard du projet précité dans un délai d'un an suivant l'adoption de la présente résolution, celle-ci est nulle et non avenue.

ADOPTÉE

40.05 1195365002

---



**CA19 12132**

**Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) relatif à une nouvelle construction d'un bâtiment résidentiel situé aux 7809 à 7813 de l'avenue Baldwin (lot 1 111 755)**

ATTENDU l'avis favorable émis par le comité consultatif d'urbanisme le 6 mai 2019;

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, le projet d'une nouvelle construction d'une habitation bifamiliale isolée avec un logement au sous-sol, située aux 7809 à 7813 de l'avenue Baldwin, sur le lot numéro 1 111 755 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément aux plans de la version 2, datés du 17 avril 2019, réalisés par « AZ Architecte ».

À défaut de la délivrance d'un permis de construction à l'égard du projet précité dans un délai d'un an suivant l'adoption de la présente résolution, celle-ci est nulle et non avenue.

ADOPTÉE

40.06 1197133014

---

**CA19 12133**

**Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) relatif à l'agrandissement et la modification de la façade principale pour le bâtiment résidentiel situé au 6294 de l'avenue Cairns**

ATTENDU l'avis favorable émis par le comité consultatif d'urbanisme le 6 mai 2019;

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'approuver à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, le projet d'agrandissement et de modification de la façade principale pour le bâtiment résidentiel situé au 6294 de l'avenue Cairns, sur le lot numéro 1 114 135 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément au plan produits par « D-COR Design+Architecture », révisé en date du 18 mars 2019, ainsi qu'au plan projet d'implantation réalisé par M. Jean-Philippe Grondin, arpenteur-géomètre, daté du 7 mars 2019, sous le numéro 7626 de ses minutes.

À défaut de la délivrance d'un permis de construction à l'égard du projet précité dans un délai d'un an suivant l'adoption de la présente résolution, celle-ci est nulle et non avenue.

ADOPTÉE

40.07 1197133013

---

**CA19 12134**

**Édicter, en vertu du Règlement concernant la paix, le bon ordre et les nuisances (1607), l'ordonnance 1607-O.24 relative à la tenue d'un lave-auto organisé par le Club Lions Anjou pour la vie sur le territoire de l'arrondissement d'Anjou, le 20 juillet 2019**

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix, le bon ordre et les nuisances (1607, art. 41.1), l'ordonnance 1607-O.24, jointe à la présente, permettant la diffusion de musique par haut-parleur ou autrement pour le lave-auto organisé par le Club Lions Anjou pour la vie, dans le stationnement de la mairie, le 20 juillet 2019 de 7 h à 16 h.

ADOPTÉE

40.08 1190556010

---

**CA19 12135**

**Édicter, en vertu du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333), l'ordonnance 1333-O.46, et en vertu du Règlement concernant la paix, le bon ordre et les nuisances (1607), l'ordonnance 1607-O.25, dans le cadre des événements organisés par l'arrondissement d'Anjou au cours des mois de juillet, août et septembre 2019**

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'édicter, en vertu du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333, art. 5, 96 et 123.2), l'ordonnance 1333-O.46, jointe à la présente, permettant, l'entrave à la circulation, le stationnement entre 18 h et 7 h sur un chemin public situé dans le secteur 1 du règlement 1333 et l'installation ou la modification de toute signalisation nécessaire à la tenue des événements organisés par l'arrondissement d'Anjou au cours des mois de juillet, août et septembre 2019.

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix, le bon ordre et les nuisances (1607, art. 3, 17.1, 25, 38, 41, 41.1, 42, 42.2, et 44.1), l'ordonnance 1607-O.25, jointe à la présente, permettant l'occupation du trottoir, l'utilisation de camions reliés aux services municipaux, l'utilisation des parcs pendant les heures de fermeture, l'émission de bruit excessif, le montage et le démontage de l'équipement, la diffusion de musique par haut-parleurs ou autrement, l'émission du bruit par du travail d'entretien, la vente d'aliments pour la consommation humaine, ainsi que l'utilisation de dispositifs lumineux, dans le cadre des activités organisées par l'arrondissement d'Anjou au cours du mois des mois de juillet, août et septembre 2019, comme suit :

- 3 juillet : Fête de quartier, Parc de Talcy;
- 10 juillet : Fête de quartier, Parc des Roseraies;
- 17 juillet : Concert sur l'herbe, Place des Angevins;
- 24 juillet : Ciné ados en plein air, Place des Angevins;
- 25 juillet : Les jeudis découverts, Place Chaumont;
- 31 juillet : Ciné ados en plein air, Place des Angevins;
- 7 août : Concert sur l'herbe, Place des Angevins;
- 8 août : Les jeudis découverts, Place des Angevins;
- 13 août : Fête de clôture des Ateliers-Soleil, École secondaire d'Anjou;

- 14 août : Fête de quartier, Parc Lucie-Bruneau;
- 15 août : Les jeudis découvertes, Place des Angevins;
- 21 août : Ciné ados en plein air, Place des Angevins;
- 24 août : Fête de clôture du club de lecture TD, Place des Angevins;
- 7 septembre : Journée portes ouvertes, Place des Angevins et stationnement de la mairie;
- 21 septembre : Brocante d'automne, Stationnement de la mairie d'arrondissement.

ADOPTÉE

40.09 1190556009

---

### CA19 12136

**Édicter, en vertu du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333), l'ordonnance 1333-O.47 visant à modifier la signalisation sur rue, à la suite des recommandations formulées par le comité de circulation lors de sa réunion du 22 mai 2019**

Considérant les recommandations formulées lors de la réunion du comité de circulation tenue le 22 mai 2019;

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

D'édicter, en vertu du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333), l'ordonnance numéro 1333-O.47, ci-jointe, afin de modifier la signalisation routière sur le territoire de l'arrondissement d'Anjou comme suit :

- installer un bollard devant le 7650 de l'avenue du Curé-Clermont et interdire le stationnement des deux côtés de l'avenue sur une longueur de 5 mètres de part et d'autre de ce bollard;
- installer un bollard devant les immeubles situés aux 6102, 6260 et 6441 de l'avenue des Jalesnes.

ADOPTÉE

40.10 1191462010

---

### CA19 12137

**Modifier l'article 4 du « Règlement autorisant un emprunt de 1 000 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection routière visant la chaussée, les trottoirs et les bordures, ainsi que les travaux d'éclairage et de signalisation routière » (RCA 143), afin de remplacer les mots « une taxe relative aux investissements à un taux suffisant » par les mots « une taxe à un taux suffisant »**

Vu l'article 564 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

De modifier l'article 4 du « Règlement autorisant un emprunt de 1 000 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection routière visant la chaussée, les trottoirs et les

bordures, ainsi que les travaux d'éclairage et de signalisation routière » (RCA 143), en remplaçant les mots « une taxe relative aux investissements à un taux suffisant » par les mots « une taxe à un taux suffisant ».

ADOPTÉE

40.11 1192437001

---

**CA19 12138**

**Modifier l'article 4 du « Règlement autorisant un emprunt de 300 000 \$ pour l'acquisition d'ameublements, d'équipements informatiques et de logiciels » (RCA 144), afin de remplacer les mots « une taxe relative aux investissements à un taux suffisant » par les mots « une taxe à un taux suffisant »**

Vu l'article 564 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

De modifier l'article 4 du « Règlement autorisant un emprunt de 300 000 \$ pour l'acquisition d'ameublements, d'équipements informatiques et de logiciels » (RCA 144), en remplaçant les mots « une taxe relative aux investissements à un taux suffisant » par les mots « une taxe à un taux suffisant ».

ADOPTÉE

40.12 1192437002

---

**CA19 12139**

**Nommer madame Ninon Meunier, secrétaire-researchiste, à titre de secrétaire d'arrondissement substitut pour l'arrondissement d'Anjou à partir du 17 juin 2019**

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

De nommer madame Ninon Meunier, secrétaire-researchiste, à titre de secrétaire d'arrondissement substitut pour l'arrondissement d'Anjou à partir du 17 juin 2019.

ADOPTÉE

51.01 1197169010

---

**CA19 12140**

**Ratifier la nomination de monsieur Robert Denis au poste de directeur de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, par intérim, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019**

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

De ratifier la nomination de monsieur Robert Denis au poste de directeur de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, par intérim, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019.

ADOPTÉE

51.02 1193377001

---

**CA19 12 28**

**Dépôt du procès-verbal de la réunion de la Commission de la culture, sports, loisirs et développement social tenue le 4 avril 2019**

Dépôt est fait au conseil du procès-verbal de la réunion de la Commission de la culture, sports, loisirs et développement social, tenue le 4 avril 2019.

60.01 1192911017

---

**CA19 12 29**

**Dépôt du procès-verbal de la réunion de la Commission des travaux publics tenue le 3 avril 2019**

Dépôt est fait au conseil du procès-verbal de la réunion de la Commission des travaux publics, tenue le 3 avril 2019.

60.02 1192911016

---

**CA19 12 30**

**Dépôt du procès-verbal de la réunion de la Commission de l'aménagement urbain et des services aux entreprises tenue le 2 avril 2019**

Dépôt est fait au conseil du procès-verbal de la réunion de la Commission de l'aménagement urbain et des services aux entreprises tenue le 2 avril 2019.

60.03 1192911015

---

**CA19 12 31**

**Dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif en urbanisme tenue le 4 mars 2019**

Dépôt est fait au conseil d'arrondissement du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 4 mars 2019.

60.04 1197133011

---

**CA19 12 32**

**Dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif en urbanisme tenue le 1<sup>er</sup> avril 2019**

Dépôt est fait au conseil d'arrondissement du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 1<sup>er</sup> avril 2019.

60.05 1197133015

---

**CA19 12 33**

**Dépôt du compte rendu de la réunion du comité de circulation de l'arrondissement d'Anjou tenue le 22 mai 2019**

Dépôt est fait au conseil d'arrondissement du compte rendu de la réunion du comité de circulation tenue le 22 mai 2019.

60.06 1190739005

---

**CA19 12 34**

**Dépôt du procès-verbal de la réunion de la Commission des services administratifs, des relations avec les citoyens et du greffe tenue le 1<sup>er</sup> avril 2019**

Dépôt est fait au conseil du procès-verbal de la réunion de la Commission des services administratifs, des relations avec les citoyens et du greffe tenue le 1<sup>er</sup> avril 2019.

60.07 1192911018

---

**CA19 12141**

**Levée de la séance ordinaire du 4 juin 2019**

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

Que la séance ordinaire du 4 juin 2019 soit levée à 19 h 26.

ADOPTÉE

70.01

---

---

Luis Miranda  
Maire d'arrondissement

---

Jennifer Poirier  
Secrétaire d'arrondissement

---

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 juillet 2019.